

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026/09/09

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
17 SEPTEMBRE 2026	et se termine à 19h 10	28 SEPTEMBRE 2026	28 SEPTEMBRE 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 26

Étaient présent(e)s (26)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. PARRA Victor
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme SCHAEGIS Lydia
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. BOUILLAGUET Clément
Mme MACAIGNE Christèle	M. RUPPERT José	M. DOLBEAU Jonathan
M. Vincent MARRELLA	Mme STEINBACH Danielle	Mme DEMIR Selma
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	Mme GATTO Josiane
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme NAPOLI Rose-Marie
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	M. VILLA Victor
Mme OUTOMURO Clotilde	M. IAFRATE Michel	

Étaient absent(e)s avec procuration (2)

M. Charles RISSER procuration à Joël DUMON.
M. PELTIER Xavier procuration à M. Michel IAFRATE

Étaient absent(e)s excusé(e)s (1)

M. BEN-ARIF Samir

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

9. Décision modificative du budget n° 2/2026.

Considérant les besoins de modifications de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement afin de répondre aux nécessités d'écritures comptables, il convient de modifier les crédits 2026 comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses		30 000,00
042 / 6811 / 01	Dotations aux amortissements des immobilisations	30 000,00
Recettes		30 000,00
731 / 73123 / 01	Taxe additionnelle aux droits de mutation	30 000,00

Section d'investissement		
Dépenses		30 000,00
Op 153 / 2315 / 11	Extension vidéoprotection	30 000,00
Recettes		30 000,00
040 / 28188 / 01	Amortissements des immobilisations	30 000,00

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser les modifications du budget présentées ci-dessus, qui s'équilibrent à 30 000,00 € en section de fonctionnement et à 30 000,00 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE les modifications du budget comme présentées ci-dessus qui s'équilibrent à 30.000,00 € en section de fonctionnement et à 30.000,00 € en section d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 25 septembre 2026.

Le Maire,

Lionel FOURNIER.



Secrétaire de séance,

Selma DEMIR .

